

Evolution des titres de transport
- Modification de la tarification des supports de carte
pour les abonnés « scolaires » -

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 27/05/02	favorable	séance du 07/06/02	favorable

Les supports de carte de tous les titres de transport payants de l'agglomération, comprenant la photo de l'abonné et le nom du titre, sont délivrés en début d'année scolaire aux abonnés et sont valables jusqu'au 30 septembre de chaque année. Ces supports sont vendus aux abonnés pour la somme de 3€. Ils accompagnent obligatoirement le coupon mensuel.

Les abonnements scolaires payants et gratuits vont être remplacés par un titre payant unique (sauf Regroupement Pédagogiques Intercommunaux).

Afin d'harmoniser les tarifications des supports de cartes scolaires, il est proposé que le support de carte du futur titre scolaire unique soit gratuit. En cas de perte ou de dégradation du support de carte, un duplicata serait fourni à l'abonné contre le versement de 3 €. Le paiement du duplicata est indispensable afin d'éviter les abus.

Cette mesure de gratuité du support de carte pour les scolaires implique un manque à gagner pour l'agglomération de 25.000 €.

Les autres abonnements (Campus, Sésame, Or,...) ne sont pas concernés par cette mesure. Les supports de cartes de ces abonnements restent au tarif de 3€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la nouvelle tarification des supports de cartes scolaires des titres de transport à compter du 1^{er} septembre 2002.

Pour extrait conforme,

Le Président